



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DGF

Question écrite n° 90302

Texte de la question

Mme Sophie Dessus attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la mise en place des communes nouvelles. La proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, adoptée définitivement par le Sénat le 4 mars 2015, vise à rendre celui-ci encore plus attractif, en levant certains obstacles institutionnels, financiers, voire psychologiques. Elle propose notamment un pacte financier qui garantit pendant trois ans le niveau des dotations budgétaires des communes, dans le cas d'une commune nouvelle regroupant moins de 10 000 habitants. De plus, toujours pendant trois ans, les communes nouvelles regroupant entre 1 000 et 10 000 habitants pourront bénéficier d'un supplément de dotation forfaitaire de 5 %. Or ces dispositions avantageuses ne sont prévues que pour les communes nouvelles créées au plus tard le 1er janvier 2016 et de nombreux projets actuellement à l'étude seront dans l'incapacité de respecter ces délais. Les communes rurales ont en effet besoin d'un certain temps pour étudier les rapprochements, expliquer la démarche aux conseillers municipaux, établir une nécessaire concertation avec la population afin d'emporter son adhésion... Si l'aspect financier ne doit pas être la seule motivation conduisant à la création d'une commune nouvelle, elle n'en reste pas moins un élément incitatif évident. Le fait de ne pas pouvoir bénéficier d'avantages en termes de dotations risque ainsi de geler, voire remettre en cause, bon nombre de projets de commune nouvelle. Elle souhaite donc connaître la position du Gouvernement à l'égard d'un allongement des délais d'au moins six mois, qui permettrait ainsi aux communes nouvelles créées avant le 1er juillet 2016 de bénéficier des dispositions prévues par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Dessus](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90302

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7833

Question retirée le : 8 mars 2016 (Fin de mandat)